Compte rendu des décisions prises lors de la 32^e réunion plénière du Conseil Municipal du 11 décembre 2017

Le Conseil Municipal:

$\overline{}$	e consen munic	_ •	du pro	oào vorbo	l do lo 21e oó	anaa du C	Connoil Munic	inal	
1	Approuve	Approbation	Approbation du procès-verbal de la 31e séance du Conseil Municipal						
	sous 2 abstentions	le procès-verbal de la 31e séance du Conseil Municipal							
2		Décision mod	dificativ	e – Inden	nités de sinis	stre			
_						<u> </u>			
	Décide à l'unanimité	d'inscrire, par voie de décision modificative, les sommes suivantes en dépenses et recettes :							
		Sinistres		Inscr iption dépense	Imputation Dépense	Service Gestion	Montant de l'indemnité	Impu tation Recette	
		Vol matér Cimetière Bosquets Sinistre n 59.17	e 5	2 175€	7788	21EV	2 175 €	7788	
		Total : 2 175,00 € Total : 2 175,00 €							
3	Décide à l'unanimité	Budget Primitif 2018 – Budget Général – Autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L 1612-1 du CGCT - d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2018, les dépenses nouvelles d'investissement 2018, en vertu de l'article L 1612.1 du CGCT, comme suit							
		Chapitre Intitulé Montant : TTC en €							
		20			incorporelles	3		2 483.85	
		204 Subvention d'équipement 30 355.00			_				
		21 Immobilisations corporelles				1 764 062.13 €			
		23 Immobilisations en cours TOTAL				256 250.00 € 2 103 150.98 €			
					C				
		- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes aux effets ci-dessus							
		Les crédits seront inscrits au budget primitif 2018 lors de son adoption.							
4		Créances ad	mises	en non-va	leur – Budae	t Général	2017		
	Décide à l'unanimité	Créances admises en non-valeur – Budget Général 2017 - d'admettre en non-valeur ces créances dont les montants sont mentionnés dans la présente délibération pour les années 2011 à 2015 pour un montant de 3 350.84 euros.							

		- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Budget Général 2017 (article 6541).		
5		<u>Créances admises en non-valeur – Budget Assainissement 2017</u>		
	Décide à l'unanimité	- d'admettre en non-valeur ces créances dont les montants sont mentionnés dans la présente délibération pour les années 2013 à 2016 pour un montant de 457.66 euros .		
		- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Budget Assainissement 2017 (article 6541).		
6		Révision des tarifs et loyers municipaux		
	Décide à l'unanimité	- de fixer les tarifs, taxes, redevances diverses et loyers pour l'année 2018 selon document détaillé ci-annexé.		
7		Numérisation en 3 D du Jardin d'Hiver du Musée de la Faïence		
	Décide à l'unanimité	- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de collaboration qui définit les modalités d'intervention de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg dans le cadre d'un projet de numérisation en 3D du Jardin d'hiver. Les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet de numérisation ont été votés en 2017 (Fonction 3220 / Nature 611 « contrats de prestations de services »).		
8		DSP de stationnement – Choix du délégataire		
	Décide à l'unanimité	ARTICLE 1er : d'approuver le choix de la Société Indigo Infra en qualité de délégataire du service public des parcs en ouvrage du Carré Louvain et du Moulin		
		ARTICLE 2 : d'approuver les termes du contrat de délégation et ses annexes		
		ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation avec cette société et les actes afférents.		
9		Aménagement d'un terrain synthétique au stade du Hagwald – Demande de subvention aux fonds europeens FEDER		
	Décide à l'unanimité	- D'approuver le projet de réhabilitation du stade du Hagwald (quartier Beausoleil) pour un montant de 708.333 € HT et son plan de financement prévisionnel :		
		Coût prévisionnel de l'opération : 708.333 € HT		
		Subventions sollicitées : - Région Grand Est : 200.000 € (28 %) - Europe (FEDER) : 250.000 € (35 %) - Fédération (FAFA) : 20.000 € (3 %) - Ville de Sarreguemines : 238.333 € (34 %)		
		- Ce projet comprend le remplacement de la pelouse naturelle (très abimée en raison d'une utilisation intensive) par un revêtement en gazon synthétique et doit permettre aux FC Beausoleil Sarreguemines ainsi qu'aux établissements scolaires (école ABCM, collège Jean Jaurès) d'accueillir leurs membres dans de bonnes conditions de pratique et de sécurité. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :		

		Postes de dépenses	Montant prévisionnel (en €)
		Etudes – travaux préparatoires – démolition/dépose - terrassement	114.355 €
		Infrastructure terrain sportif	130.975 €
		VRD – assainissement - drainage	146.175 €
		Equipements sportifs – clôtures et divers	316.828 €
		Montant total des dépenses prévisionnelles	708.333 €
		 d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de la Régire financier du FEDER au titre du dispositif 8.9.B « Infraset socioculturelles en milieu urbain défavorisé » du PIFEDER FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-202 d'autoriser M. le Maire à signer les documents y afférence 	structures économiques rogramme Opérationnel 0
10		Demandes d'avance sur subvention	
		A – Associations	
	Prend acte	de verser les avances sur subventions 2018 ci-après, nécessaires au Budget Primitif 2018 :	et d'inscrire les crédits
		- Aux Arts etc. Chapitre 65 Rubrique 30 1 Article 65744	9 060 €
		-Centre Socioculturel (Fonctionnementgénéral) 127 217,50 € Chapitre 65 Rubrique 5220 Article 65744	
		- A.S Sarreguemines Tennis Chapitre 65 Rubrique 40 1 Article 65744	16 000 €
		- Sarreguemines Football Club ,, Chapitre 65 Rubrique 40 1 Article 65744	60 000€
		- CSL Beausoleil Chapitre 65 Rubrique 0250 Article 65744	7 500 €
		- Interassociation de Sarreguemines Chapitre 65 Rubrique 5220 Article 65744	32 000 €
		- Tir à l'arc Chapitre 65 Rubrique 40 1 Article 65744	6 000 €
		- Asso Lutte Chapitre 65 Rubrique 40 1 Article 65744	40 000 €

		1	
		- Music Dance Connection Chapitre 65 Rubrique 30 1 Article 65744	2 000 €
		- Société Carnavalesque Chapitre 65 Rubrique 95 0 Article 65742	15 000 €
		Total:	14 777,50 €
		- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions af versement des avances sur subvention 2018.	férentes au
		B-CCAS	
		- de verser l'avance sur subventions 2018 ci-après, et d'inscrire nécessaires au Budget Primitif 2018 :	e les crédits
		- CCAS Chapitre 65 Rubrique 5200 Article 657362	173 000 €
		- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente au de l'avance sur subvention 2018.	u versement
11		Abri anti-aérien du Sacré Cœur – Conventions avec la Gendarme SDIS	rie et le
	Décide à l'unanimité	A - Convention avec la gendarmerie	
		 de mettre à disposition de l'escadron 15/7 de la Gendarmerie Sarreguemines, l'abri anti-aérien situé sous la basilique du Sacre rue Georges Clémenceau à Sarreguemines. 	
		- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.	
		B : Convention avec le SDIS	
		 de mettre à disposition du Centre d'Incendie et de Secours de Sarreguemines, l'abri anti-aérien situé sous la basilique du Sacré- rue Georges Clémenceau à Sarreguemines. 	-Cœur - 63
		- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.	
12		Participation à un groupement de commande pour l'achat de papi	<u>er</u>
	Décide à l'unanimité	 de constituer un groupement de commandes composé par la C d'Agglomération Sarreguemines Confluences et ses commune intéressées en vue de la passation d'un accord cadre relatif à la f papier, en adéquation avec la Loi de Transition Energétiq Croissance Verte, 	es membres ourniture de
		- de désigner la Communauté d'Agglomération Sarreguemines comme coordonnateur du groupement,	Confluences
		- de prévoir que la commission d'appel d'offres compétente s coordonnateur du groupement,	oit celle du
		- d'autoriser Monsieur/Madame le Maire ou son représentant signer la convention de groupement ci jointe ainsi que toutes documents s'y rapportant.	

13		Avis à émettre sur le Plan Local d'Urbanisme DE Blies Guersviller	
	Décide à l'unanimité	- d'émettre un avis favorable au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de BLIES-GUERSVILLER,	
		- d'autoriser M. le Maire à signer tout document s'y référant.	
14		Avis à émettre sur le projet de plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Sarreguemines-Neunkirch	
	Décide à l'unanimité	- d'émettre un avis favorable au projet de Plan d'Expositions au Bruit de l'aérodrome de Sarreguemines Neunkirch,	
		- de transmettre le présent avis au Préfet de la Moselle dans un délai de deux mois suivant la réception du rapport de présentation,	
		- d'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférant.	
15		Exercice par le Maire A - de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art L 2122-22 du CGCT) – Communication(s)	
	Prend acte	de l'attribution des marchés publicsde l'emploi des dépenses imprévues	
16		<u>Divers</u> Néant	

Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services

Céleste LETT Maire 1^{er} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences Député Honoraire